

Informations de base	
2012/2570(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur la Palestine: raids des forces israéliennes contre des chaînes de télévision palestinienne Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Israël Palestine	Procédure terminée

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
15/03/2012	Décision du Parlement	T7-0093/2012	Résumé
15/03/2012	Résultat du vote au parlement		
15/03/2012	Débat en plénière		
15/03/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2012/2570(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0160/2012	13/03/2012	
Proposition de résolution		B7-0162/2012	13/03/2012	
Proposition de résolution		B7-0164/2012	13/03/2012	
Proposition de résolution		B7-0166/2012	13/03/2012	
Proposition de résolution		B7-0167/2012	13/03/2012	
Proposition de résolution		B7-0170/2012	13/03/2012	

Texte adopté du Parlement, lecture unique	T7-0093/2012	15/03/2012	Résumé

Résolution sur la Palestine: raids des forces israéliennes contre des chaînes de télévision palestinienne

2012/2570(RSP) - 15/03/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la Palestine (raids des forces israéliennes contre des chaînes de télévision palestiniennes).

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE et GUE/NGL.

Le Parlement s'est dit préoccupé par les raids que les forces de sécurité israéliennes ont menés le 29 avril 2012 à Ramallah contre les chaînes de télévision palestiniennes Wattan TV et Al Quds Educational TV : des émetteurs, des ordinateurs, des équipements de radiodiffusion, des cassettes et des documents administratifs et financiers ont été confisqués et des employés ont été détenus pendant des heures. Le Parlement **soutient les efforts déployés par les autorités palestiniennes et les deux chaînes de télévision pour remettre en état les équipements de radiodiffusion** et demande aux autorités israéliennes de permettre la reprise des activités des deux chaînes.

La résolution note que le ministère israélien des communications a affirmé qu'il avait averti à plusieurs reprises les deux chaînes qu'elles utilisaient des fréquences qui violaient les accords israélo-palestiniens et interféraient avec les systèmes de communication et de transmission en Israël : un porte-parole de l'armée israélienne a affirmé que les interférences se répercutaient sur les communications aériennes à l'aéroport international Ben Gourion. L'Autorité palestinienne a répliqué que les accusations israéliennes concernant l'interruption des communications aériennes étaient fausses, en ajoutant que ni elle-même, ni les deux chaînes de télévision n'avaient reçu aucun avertissement des autorités israéliennes et que les deux chaînes n'étaient coupables d'aucune violation des accords entre Israël et l'Autorité palestinienne, alors que les raids israéliens avaient violé ces accords, qui disposent que de telles questions doivent être résolues par la consultation.

Le Parlement invite les **autorités israéliennes** à respecter sans réserve les dispositions des accords existants entre Israël et l'Autorité palestinienne dans leurs rapports avec les médias palestiniens. Il presse le **ministère des communications palestinien** de coopérer plus étroitement avec les autorités israéliennes pour veiller à ce que tous les équipements de radiodiffusion soient sûrs et conformes à la loi. Il invite par ailleurs Israël et l'Autorité palestinienne à faire le meilleur usage possible du **comité technique mixte israélo-palestinien** mis en place par les accords d'Oslo afin de régler les questions qui se posent dans le domaine des télécommunications en vue de résoudre sans tarder toute question relative aux émissions de ces chaînes de télévision.

La Vice-présidente/Haute Représentante, le Conseil et la Commission sont invités à **inscrire cette question**, qui concerne les droits fondamentaux d'accès du public à l'information, de liberté de la presse et de liberté d'expression, **au programme du conseil d'association UE-Israël**.

Tout en se félicitant des efforts déployés par la Palestine pour renforcer ses institutions, les députés observent que les incursions de forces israéliennes dans des villes palestiniennes où l'Autorité palestinienne, en vertu des accords d'Oslo, exerce les pouvoirs et responsabilités en matière de sécurité intérieure et d'ordre public, constituent une **violation desdits accords**.

La résolution souligne une fois de plus que **seuls des moyens pacifiques et non violents** permettront de parvenir à une solution durable au conflit israélo-palestinien. Elle rappelle que l'Union européenne a confirmé à plusieurs reprises son soutien à la solution des deux États, à savoir l'État d'Israël et un État palestinien indépendant, démocratique, contigu et viable vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Le Parlement demande à l'Union européenne et à ses États membres **d'affirmer une position forte et unie et de jouer un rôle plus actif** pour parvenir à une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens. Il souligne le rôle central du Quatuor et soutient les efforts que déploie la Haute Représentante pour veiller à ce que le Quatuor crée une perspective crédible de relance du processus de paix.